

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 DEVE 165** Approbation des principes d'aménagement du jardin sonore de la Cité Internationale des Arts (4<sup>e</sup>) et autorisation de déposer un permis d'aménager.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les principes d'aménagement du jardin sonore de la Cité Internationale des Arts à Paris 4<sup>ème</sup> et autorise le Maire de Paris à déposer un permis d'aménager pour la réalisation des travaux correspondants ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : sont approuvés les principes d'aménagement du jardin sonore de la Cité Internationale des Arts à Paris 4<sup>e</sup>.

Article 2 : M Le Maire de Paris est autorisé à déposer un permis d'aménager préalable au chantier d'aménagement du jardin sonore de la Cité Internationale des Arts à Paris 4<sup>e</sup>.